



POSTULAT

Auteur Urban Furrer, Melanie Burgener et Jens Blatter, CSPO
Objet Renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique dans le canton
Date 10/03/2022
Numéro 2022.03.082

Selon l'Office fédéral de la protection de la population, une pénurie d'électricité prolongée est l'un des plus importants risques auxquels la population suisse se trouve actuellement confrontée.

L'«Analyse nationale des risques de catastrophes ou de situations d'urgence en Suisse» signale que le manque d'électricité pourrait être comparativement l'un des risques les plus probables pour nous. On ne peut même pas évaluer les dommages sociaux et économiques qu'entraînerait une panne de courant qui durerait plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Vu l'ampleur potentielle de ces dommages, notre canton doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter au maximum un tel scénario.

La crise du coronavirus a montré à quel point il est important d'être préparé à d'éventuelles catastrophes ou pénuries d'approvisionnement. En cas de crise, il n'est pas possible de corriger les négligences et les carences dans les délais nécessaires. Les chaînes d'approvisionnement s'effondrent rapidement, les accords contractuels ne s'appliquent plus que partiellement, voire plus du tout. En situation de crise, chaque pays défend ses propres intérêts en priorité: durant la pandémie de Covid-19, il est arrivé par exemple que des livraisons de masques soient interceptées alors qu'elles étaient destinées à d'autres pays. Les difficultés d'approvisionnement touchant aux besoins de base essentiels conduisent très vite au chaos. Les raisons pour que le canton élabore une stratégie visant à se préparer du mieux possible à tous les niveaux face au risque de pénurie d'électricité ne manquent pas. Dans le cadre de cette stratégie, il s'agit de mettre en évidence les mesures préventives permettant autant que possible d'éviter une panne. La production d'électricité et sa distribution doivent être assurées autant que possible par le canton.

Il convient en outre d'élaborer des mesures concrètes afin de pouvoir approvisionner au mieux l'économie et la population en cas de pénurie d'électricité.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'État:

- * d'élaborer une stratégie d'urgence pour un approvisionnement en électricité à long terme dans notre canton, afin de garantir à la population et aux entreprises une sécurité d'approvisionnement aussi indépendante que possible.
- * de préparer des mesures de gestion de l'électricité afin de pouvoir faire face à des pénuries d'électricité jusqu'à et durant un effondrement du réseau sur une période prolongée.

Conclusion

L'Europe et la Suisse sont conscientes qu'une importante pénurie d'électricité se produira tôt ou tard. Notre canton dispose encore de capacités qu'il s'agit simplement de mettre à profit. Le Conseil d'État est chargé d'élaborer une stratégie afin de pouvoir faire face à d'éventuelles pénuries d'électricité et, ainsi, de tout mettre en œuvre pour que la production et la distribution d'électricité soient garanties au maximum pour l'économie et la population.